

Avenant n°1

à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage

Confiée à la commune de Wingen

Aménagement de la RD 503 (rue principale) en traverse d'agglomération

- Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 ;
- Vu l'article L 1615-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage en date du 19 mars 2013;
- Vu la délibération de la Commission Permanente du 28 mai 2018 autorisant Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer l'avenant n°1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour permettre de rembourser la Commune des travaux faits pour le compte du Département;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Wingen en date du

Entre les soussignés :

- Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental dûment autorisé par la délibération de la Commission Permanente susvisée, d'une part ;
- La Commune de Wingen, représentée par son Maire, M. Jean WEISBECKER, dûment autorisé par la délibération du Conseil Municipal susvisée, d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les dispositions financières prévues par l'annexe 2, pour tenir compte des travaux supplémentaires que la Commune de Wingen a dû engager pour le compte du Département.

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Dans la colonne « a » de l'annexe 2, le montant des travaux de voirie à la charge du Département est porté de 127 000 € TTC à 139 000 € TTC.
La clé de répartition des dépenses indivises pour frais annexes est modifiée, avec une répartition de 31% pour le Département et de 69% pour la Commune.
Le document « annexe 2 modifiée » se substitue à l'annexe 2 initiale.

Fait en deux exemplaires, à STRASBOURG, le

Pour la Commune de Wingen

Pour le Département

LE MAIRE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU BAS-RHIN

Jean WEISBECKER

Frédéric BIERRY